

Battue administrative du 20 août 2023: Coup de gueule

Le Dimanche 20 août au matin a eu lieu d'une battue administrative pour réguler le troupeau de sangliers qui divaguait de façon dangereuse dans le centre-ville de Roquefort-les-Pins.

S'en est suivi un certain nombre de publications dans les groupes de discussion sur Facebook dédiés à Roquefort-les-Pins.

Par la suite, il y a eu deux publications anonymes de prétendues informations sur la Chasse. Ces publications ayant été anonymes, elles ne seront pas analysées.

Revenons à cette battue administrative du 20 août:

Doit-on le rappeler ! Une battue administrative est une mesure de sécurité publique à cause d'un danger réel pour la collectivité, pas une lubie .

Voir le Code de l'Environnement , article L-427-6 dispose:

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000006188418/) dispose « Sans préjudice du 9° de l'article L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales, chaque fois qu'il est nécessaire, sur l'ordre du représentant de l'Etat dans le département, après avis du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt et du président de la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs, des opérations de destruction de spécimens d'espèces non domestiques sont effectuées pour l'un au moins des motifs suivants :
1° Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
2° Pour prévenir les dommages importants, notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriétés ;
3° Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;
4° Pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique ;
5° Pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement. »

Dans la première chronique dédiée au problème du sanglier dans notre commune, il a été rappelé que le sanglier est une espèce devenue invasive pour de multiples et différentes raisons selon les régions et départements, mais toutes dues à l'action de l'homme.

Contrairement à de nombreuses espèces réellement en souffrance ou voie de disparitions, **l'urbanisation telle que pratiquée à Roquefort** ou dans d'autres zones similaires, favorise **la reproduction des sangliers**. Le sanglier est une espèce opportuniste, très intelligente, qui se sert de la présence de l'homme comme d'un garde-manger.

Une sélection d'articles :

- **Dans le Journal du CNRS** : « L'humain a créé les conditions de la surpopulation de sangliers » :

<https://lejournald.cnrs.fr/articles/lhumain-a-cree-les-conditions-de-la-surpopulation-de-sangliers>

- **Dans Le Monde** : « Les chasseurs deviennent des viandards » : la prolifération des sangliers hors de contrôle » Par David Servenay (Mollans-sur-Ouvèze, Drôme, envoyé spécial), Publié le 18 juillet 2020

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/07/18/ils-descendent-de-la-montagne-et-font-des-degats-sur-les-cultures-la-proliferation-des-sangliers-hors-de-controle_6046568_3244.html

- **Dans Reporterre** : « La prolifération des sangliers, un casse-tête écologique » :

<https://reporterre.net/La-proliferation-des-sangliers-un-casse-tete-ecologique>

- **Dans « Faunes Sauvage »** : La prolifération des sangliers, un casse-tête écologique :

<https://www.faunesauvage.fr/sinformer/sinformer-articles/la-proliferation-des-sangliers-un-casse-tete-ecologique>

- **Les articles de l'ASPAS (l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages)** :

« La vérité sur les sangliers : une gestion catastrophique »

<https://www.aspas-nature.org/la-verite-sur-les-sangliers/>

« L'agrainage des sangliers : vous avez dit régulation ? »

<https://www.aspas-nature.org/lagrainage-des-sangliers-vous-avez-dit-regulation/>

Parole d'ex-chasseur : "Ils ont pollué la génétique des sangliers" :

<https://www.aspas-nature.org/michel-ex-chasseur-ils-ont-pollue-la-genetique-des-sangliers/>

« Dégâts de sangliers : les chasseurs devront continuer à payer ! »

<https://www.aspas-nature.org/degats-de-sangliers-les-chasseurs-devront-continuer-a-payer/>

- **Blog** : « La chasse au sanglier : histoire d'une escroquerie nationale » :

<https://blog.defi-ecologique.com/chasse-au-sanglier/>

- **FR3 Marseille, mars 2023** : « On en a partout, 3 questions sur la prolifération des sangliers à Marseille

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/on-en-a-partout-3-questions-sur-la-proliferation-des-sangliers-dans-le-quartier-de-luminy-a-marseille-2725070.html>

Repousser les sangliers vers les forêts est le meilleur service à leur rendre!

Roquefort-les-Pins est entouré de vastes forêts où il y a de l'eau et à manger. Mais il est plus simple pour les sangliers de venir boire dans les piscines ou de farfouiller dans les composteurs, ou encore d'accepter la nourriture donnée par des personnes (qui croient bien faire), que de vivre en forêt.

Les personnes qui nourrissent les sangliers non seulement ne leur rendre pas service en les rendant familier donc des proies plus faciles à tuer pour les chasseurs, mais surtout favorisent la reproduction d'animaux sauvages déjà en surnombre à cause de l'homme. Oui, ces personnes favorisent le cercle vicieux actuel.

Soyons clairs et écrivons les choses noir sur blanc :

Les personnes qui donnent ou ont donné à manger aux sangliers, les attirant ainsi à proximité des maisons plutôt que de les repousser vers la forêt, ou pire, vont jusqu'à les apprivoiser, **sont directement responsables du fait que la Mairie a du prendre cette mesure de sécurité publique et faire tuer ces animaux.**

Comme déjà écrit dans la précédente chronique dédiée au problème des sangliers, les Roquefortois dans leur grande majorité comme la grande majorité de la population française et encore plus européenne, n'aiment pas la chasse de loisir, sont parfaitement conscients que la nature et tout le vivant sont en souffrance à cause de la canicule, des inondations, de l'imperméabilisation des sols...de l'homme.

Vouloir aider la nature, être conscient du désastre écologique dans lequel nous sommes pris, est méritoire, mais faut-il savoir **comment faire pour ne pas faire pire que mieux.**

Des associations ayant une réelle expertise sont à consulter si nos aimables lecteurs veulent agir dans la mesure de leur moyens même sur un simple balcons, comme

la Ligue de Protection des Oiseaux : <https://www.lpo.fr/>

l'ASPAS : <https://www.aspas-nature.org/>

Pour créer son propre espace naturel, les conseils de l'ASPAS :

<https://aspas-reserves-vie-sauvage.org/et-si-vous-creiez-votre-propre-reserve-naturelle/>

L'Union internationale pour la conservation de la nature : <https://uicn.fr/>

Si vous trouvez **un animal sauvage en difficulté**, prendre contact avec **Le Centre de soin pour la Faune Sauvage**, de préférence sans bouger ni toucher l'animal : <https://www.pacapourdemain.fr/>

Le CSAM est un espace dédié à la sauvegarde de la biodiversité implanté à Saint-Cézaire-sur-Siagne. Il a vocation à soigner les animaux sauvages ou en détresse pour les remettre en liberté dans leur habitat sans imprégnation humaine.

La reconstitution des Espaces Naturelles, le défi de l'Union Européenne :

La chasse telle que encore pratiquée en France, basée sur des traditions dont l'environnement initial est en voie de disparition ou a déjà disparu, pose questions et est appelé à disparaître en l'état.

Elle va être contrainte à l'évolution surtout à la lumière de la comparaison de la façon dont la chasse est pratiquée dans les autres pays européens, mais également avec la nouvelle législation européenne de reconstitution des espaces naturels.

Mais la chasse de régulation reste et restera une nécessité : voir dans la chronique précédente l'exemple du Canton de Genève dans lequel la chasse de loisir n'existe plus depuis 1974, qui a aujourd'hui un problème de sangliers.

Pour en savoir plus :

Le Conseil Européen : « Restauration de la nature » :

<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/nature-restoration/>

Le Parlement Européen : « règlement du Parlement Européen et du Conseil e l'Union Européenne relatif à la restauration de la nature » :

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0277_FR.html

L'Agence Européenne de l'Environnement :

« Restaurer le monde naturel » :

<https://www.eea.europa.eu/fr/signaux/signaux-de-12032aee-2021-la/articles/restaurer-le-monde-naturel>

« En bref : la législation européenne sur la nature » :

<https://www.eea.europa.eu/fr/signaux/signaux-de-12032aee-2021-la/articles/en-bref-la-legislation-europeenne>

LPO : « Une nouvelle législation pour restaurer la nature dans l'Union Européenne » :

<https://www.lpo.fr/qui-sommes-nous/espace-presse/communiqués/cp2022/une-nouvelle-legislation-pour-restaurer-la-nature-dans-l-union-europeenne>

UICN : Déclaration de l'UICN sur la loi européenne pour la restauration de la nature :

<https://uicn.fr/declaration-de-luicn-sur-la-loi-europeenne-pour-la-restauration-de-la-nature/>

Pour conclure, il est quand même nécessaire d'informer nos aimables lecteurs qu'il a été tenté d'organiser une rencontre d'information sur le problème du sanglier. Il a été répondu par un refus de tout dialogue par les chasseurs de Roquefort.

C'est dommage mais ce n'est que partie remise... avec d'autres interlocuteurs... ?